AVRIL 2023 - NUMÉRO 46



LETTRE D'INFORMATION

Bulletin d'information mensuel de Sylviane NOËL, Sénatrice de la Haute-Savoie



VIGILANCE POUR LES ÉLUS LOCAUX EN ARRÊT DE TRAVAIL

A l'occasion des questions orales sans débat, j'ai interpellé le Gouvernement sur la situation des élus locaux qui continuent à exercer leurs fonctions électives alors qu'ils sont en arrêt de travail (arrêt sans lien avec leurs fonctions électives).

De nombreux élus se voient ainsi réclamer par les CPAM, des sommes conséquentes en restitution des indemnités journalières perçues pendant leur arrêt de travail au motif qu'ils ont failli à leur obligation de repos en continuant à exercer leurs fonctions electives car cette activité n'a pas été explicitement autorisée par leur médecin et ne figure pas sur leur arrêt de travail.

Malgré les dispositions prévues par la loi engagement et proximité de 2019, rien n'a été mis en place concrètement par l'Etat pour remédier à cette réglementation difficilement compréhensible. Les élus locaux paient au prix fort depuis des années ce déficit d'information alors qu'ils ont le courage de poursuivre leur mandat malgré la maladie. L'exercice d'un mandat municipal, notamment dans les plus petites communes, exige une forme de continuité du service public, difficilement compatible avec une quelconque interruption d'activité.

Aussi, j'ai émis le souhait auprès de la Ministre, que les CPAM puissent désormais faire preuve d'une certaine clémence et de davantage de discernement à l'égard de ces élus qui s'investissent sans compter pour la collectivité publique.

Il n'est pas sérieux de considérer qu'un élu local qui a une jambe cassée mette en péril son obligation de repos parce qu'il a assisté à une séance du Conseil Municipal durant son arrêt maladie. C'est pourtant bien ce qui a été reproché à une Maire Adjointe haut-savoyarde qui a été amenée à rembourser une somme conséquente à la CPAM au titre des indemnités maladie perçues.

Malheureusement, je suis loin d'être satisfaite de la réponse qui m'a été apportée par la Ministre qui privilégie les campagnes de sensibilisation et une modification du formulaire CERFA à destination des médecins plutôt qu'une véritable évolution de cette réglementation. Retrouvez l'intégralité de la vidéo de mon intervention <u>sur ce lien.</u>

LE SÉNAT AU CHEVET DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Maillons essentiels de la gestion de nos communes, les secrétaires de mairie ont été au centre des attentions du Sénat à travers l'adoption d'une proposition de loi qui introduit notamment une formation initiale obligatoire, propre aux secrétaires de mairie, dans un délai d'un an à compter de leur prise de poste. Il ouvre également la possibilité pour les communes comptant entre 1000 et 2000

habitants de recruter des agents contractuels pour les emplois de secrétaire de mairie à temps complet, jusqu'ici réservée aux communes de moins de 1000 habitants et/ou pour les temps partiels.

Retrouvez plus d'informations au lien suivant.





FAISONS CONFIANCE AUX ACTEURS DE TERRAIN POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS EN HAUTE-SAVOIE

C'est l'appel que j'ai lancé au gouvernement suite à la décision prise par la CPAM d'alourdir les conditions de financement des consultations réalisées dans le cadre du Service d'Accès aux Soins (SAS74). Pour rappel, le SAS 74 facilite l'accès aux soins des habitants du territoire, en ayant amélioré le recours à des consultations d'urgence de médecine générale (Soins Non Programmés) afin de diminuer l'engorgement des services d'urgence. Depuis deux ans, la collaboration entre tous les acteurs a permis de construire cette organisation permettant d'améliorer la régulation des appels d'urgence grâce à l'action de plus de 350 médecins généralistes. Le 15 et les services d'urgence constatent déjà une nette amélioration en termes d'afflux de natients

Or, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute Savoie (CPAM 74) a annoncé en février 2023 qu'elle refusait de financer l'application de la majoration de 15 euros par consultation si le patient n'a pas été au préalable dirigé par le centre 15. Une décision aberrante qui aboutira à engorger inutilement le centre 15 et qui remet en cause l'immense travail réalisé depuis plusieurs mois par ces professionnels de santé.

Je suis déçue de la réponse de la Ministre, approuvant la position de la CPAM de Haute-Savoie, qui démontre que le Gouvernement, l'ARS et la CPAM de Haute-Savoie ne font pas confiance aux acteurs de terrain qui mènent pourtant des expérimentations intéressantes. Cette nouvelle décision de la CPAM de Haute-Savoie, qui fait suite à celle relative à la révision du barème kilométrique des infirmiers libéraux, complexifie l'accès médical de notre population haut-savoyarde et décourage sérieusement les professionnels de santé concernés et

investis au sein de ce service.
Cette recentralisation compulsive
dans notre pays à tous les
niveaux est un poison contre
lequel il faut lutter!
Retrouvez l'intégralité de la vidéo



de mon intervention<u>et la réponse de la Ministre sur ce lien.</u>

#SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

EN BREF!

• 99ème assemblée générale de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie au cours de laquelle j'ai pu réaffirmer ma volonté de parvenir à une gestion plus équilibrée du loup dans le cadre de l'élaboration du prochain plan national loup 2024-2029. Il en va de la survie de notre pastoralisme.



• Inauguration du réaménagement du centre de la Balme de Thuy avec la création d'une auberge communale et un relais d'assistantes maternelles. Félicitations à Pierre Barrucand et toute son équipe pour ce beau lieu de vie!



• Cérémonie commémorative tragédie du 1er avril 1944 au Giffre à MARIGNIER, avec le témoignage bouleversant de Monsieur Goy qui avait 6 ans ce jour-là et qui reste fortement marqué par ce drame.



• Aux côtés de mes collègues Loïc
Hervé et Cyril Pellevat, nous avons
accueilli au Sénat une centaine
d'enfants des communes de Sciez
Anthy-sur-Léman et Margencel,
désireux de mieux connaître cette
institution en leur permettant de visiter ce
joyau de notre patrimoine. Nous avons
également eu la chance de participer au
ravivage de la flamme sous l'Arc de
Triomphe avec eux. De formidables
moments d'échanges et d'inoubliables
souvenirs pour chacun!



Me contacter



J'AI DEMANDÉ AU GOUVERNEMENT DE DÉFINIR UN CADRE JURIDIQUE CLAIR DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DU MAIRE EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Face à la crise énergétique qui touche notre pays, vous êtes très nombreux à avoir réduit ou supprimé totalement l'éclairage public dont la principale vocation est d'apporter de la lumière sur les voiries et autres espaces communaux mais aussi d'assurer de manière indirecte une sécurité minimale aux riverains et usagers de la route en nocturne.

Si aucune disposition législative ou réglementaire n'impose aux collectivités territoriales une obligation générale et absolue d'éclairage de l'ensemble des voies communales, il apparait clairement que l'absence ou l'insuffisance de lumière sur l'espace public peut créer des griefs qui peuvent conduire à engager la responsabilité d'un maire ou d'une commune.



J'ai saisi par le biais d'une question écrite, le Gouvernement pour lui demander s'il comptait définir un cadre législatif et réglementaire clair autour de cette question et sous quel calendrier.

Dans sa réponse, la Ministre m'a indiqué que le risque que la responsabilité pénale du maire soit recherchée, notamment pour des infractions non intentionnelles, était limité. Elle précise que lorsque le dommage est indirect, la responsabilité pénale du maire ne peut être mise en œuvre sur le fondement de l'article 121-3 du code pénal qu'en cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, ou de faute caractérisée qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité ne pouvant être ignorée.

Le Gouvernement n'envisage donc pas de faire évoluer le cadre juridique de la responsabilité pénale du maire dans ce domaine.

Retrouvez l'intégralité de ma question et la réponse du Gouvernement <u>au lien suivant</u>.

NOUS AVONS SAISI LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CONCERNANT LE LYON-TURIN



Alors que le Conseil d'orientation des infrastructures a remis fin février un rapport au Gouvernement suggérant une mise en service de la section française au plus tôt en "2045" soit près de 15 ans après le tunnel transfrontalier et la section italienne, nous sommes plusieurs parlementaires de tous bords à nous élever face à cette décision inacceptable.

En effet, nos vallées alpines, lourdement exposées aux nuisances des circulations routières, ont plus que jamais besoin de cette infrastructure de mobilité bas carbone.

Nous considérons que le gouvernement doit prendre ses responsabilités et tout mettre en œuvre pour que les accès français à ce tunnel soient réalisés en temps et en heure.

Retrouvez l'intégralité de ce courrier et la liste des signataires à télécharger <u>au lien ci-dessous.</u>

J'AI CO-SIGNÉ UNE TRIBUNE POUR DÉNONCER LE SACRIFICE DE NOTRE INDUSTRIE AUTOMOBILE EN RAISON DE LA FIN DU MOTEUR THERMIQUE

Retrouvez <u>au lien suivant</u>, la tribune parue dans Le Figaro que j'ai cosignée avec 69 autres collègues sénateurs pour dénoncer le sacrifice de notre industrie automobile et de nos territoires à travers la fin du moteur thermique.

VOUS POUVEZ ENCORE ADOPTER MA MOTION DE SOUTIEN À NOS INFIRMIERS LIBÉRAUX!

Merci aux communes d'Évian-les-Bains, Mont-Saxonnex, Seyssel, Saint-Germain-Sur-Rhône, Lullin, Marnaz, Bons en Chablais, Chêne-En-Semine, Clarafond-Arcine, Nangy, Vinzier, Etrembières, Thusy, Usinens, Entrevernes, Neydens, Chamonix-Mont-Blanc, Contamine-Sarzin, Droisy, ainsi que les communes membres des Communauté de Communes Usses et Rhône et de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes pour leur soutien à ma proposition de motion en faveur de la révision du dispositif des indemnités kilométriques des infirmiers libéraux de notre département exerçant en zone de montagne et rurale.

J'invite à nouveau toutes les communes et intercommunalités de notre département à adopter cette motion de soutien en faveur de nos infirmiers libéraux dont nous avons tant besoin afin d'alerter les services de l'État sur les conséquences dramatiques de cette mesure. Retrouvez le modèle de motion que je vous propose d'adopter en téléchargement <u>au lien suivant</u>.

Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianenoel.fr - www.senat.fr



A LA RÉGION

Signature d'une déclaration d'intention sur la création d' un pôle d'excellence des sports de montagne à Chamonix

J'étais aux côtés de Laurent Wauquiez pour la signature d'une déclaration d'intention sur la création d'un pôle d'excellence des sports de montagne. Bénéficiant du soutien massif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie, ce projet structurant permettra de créer un centre d'excellence unique en France sur les sports de montagne et d'accueillir des sportifs de haut-niveau notamment en patinage, curling, hockey, patinage de vitesse et en escalade. Bravo à la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc pour ce projet ambitieux !





Signature des Contrats Région de l'Agglomération du Grand Annecy



Le 14 avril dernier, les Contrats Région en faveur des communes de l'Agglomération du Grand Annecy ont été signés. Ce programme d'aide porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes permet d'offrir pas moins de 8 558 000 euros pour le territoire du Grand Annecy sur la période 2022-2026 au titre du contrat région et 1,6 millions d'euros au titre du contrat region ville et du bonus ruralité. Réhabilitation ou construction d'écoles, nouvelles places de crèches, infrastructures sportives, rénovation énergétique, entretien du patrimoine... du concret au service de nos concitoyens!

8ème édition du Trophée RobotFly

La Région est partenaire du trophée RobotFly, initié par le groupe Claret et Stäubli. avec le soutien du campus des métiers et des qualifications d'excellence et le Département de la Haute-Savoie. Un événement qui implique des étudiants de plusieurs nationalités visant à promouvoir la robotique auprès des jeunes et des entreprises et qui permet de favoriser la collaboration entre le domaine académique et industriel jusqu'au niveau international.



Un Plan régional pêche et milieux aquatiques 2023-2025 sans précédent

La Région a réaffirmé son soutien aux structures associatives agréées pour la pêche de loisir, acteurs incontournables de l'aménagement du territoire et fervents défenseurs des ressources en eau et des milieux aquatiques en Auvergne-Rhône-Alpes. **Doté de 3 M€ sur 3 ans**, ce nouveau plan voté lors de l'Assemblée plénière du 09 mars dernier, s'attache à poursuivre le travail engagé précédemment et à soutenir les actions visant le développement de la pratique de la pêche de loisir et la préservation des milieux aquatiques, en s'appuyant sur 4 axes :

Axe 1 : La connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité,

Axe 2 : Des travaux de restauration des milieux aquatiques et aménagements halieutiques,

Axe 3 : La coordination et communications régionales,

Axe 4 : La sensibilisation et valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et développement du loisir pêche.

1ère édition de Vaches en piste





Cette 1ère édition fut une magnifique vitrine du savoir faire de nos éleveurs et de l'excellence de notre agriculture savoyarde ! Je félicite les membres de l'association APMH pour l'organisation de cet événement, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est fière d'accompagner cette belle aventure.



Jamais la Région n'a autant investi pour ses lycées!

